

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

RÉUNION RÉGULIÈRE DU MARDI 28 JUIN 2022

Réunion régulière du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mardi 28 juin 2022, à 19 h 15, au Centre administratif de Baie-Saint-Paul, à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Nancy Falardeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Mélanie Buteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Simon Fortin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Jean-Sébastien Gagnon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nathalie Lapointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Émilie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Richard Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Andréanne Tremblay	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Membres gestionnaires			
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Invité			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux administrateurs et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu leur dossier. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

CA : 132-22

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

CA : 133-22

IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Dufour et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 24 mai 2022 tel quel.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Suivis à la séance ordinaire du 24 mai 2022

La secrétaire générale confirme que la condition prévue à la résolution adoptant le calendrier scolaire 2022-2023 modifié est réalisée. Le *Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2022-2023* a été édicté le 22 juin 2022.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU 30 MAI 2022**

CA : 134-22

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 30 mai 2022 tel quel.

Suivis à la séance d'ajournement du 30 mai 2022

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La secrétaire générale rappelle les règles entourant la période de questions du public. Aucune question n'est soumise.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CONSIDÉRANT l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'administration doit adopter le calendrier scolaire de la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT les versions proposées pour adoption;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances prévues;

CONSIDÉRANT la résolution CÉ-FGA-21-22-24 du conseil d'établissement de la formation générale des adultes recommandant au conseil d'administration l'adoption de cette version de calendrier;

Il est **RÉSOLU** de :

- **ADOPTER** le calendrier scolaire de la formation générale des adultes tel que présenté.

ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'administration doit adopter le calendrier scolaire de la formation professionnelle;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT les versions proposées pour adoption;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances prévues;

CONSIDÉRANT la résolution CÉ-FP-21-22-22 du conseil d'établissement de la formation professionnelle recommandant au conseil d'administration l'adoption de ces versions de calendriers;

Il est **RÉSOLU** de :

- **ADOPTER** les calendriers scolaires de la formation professionnelle tels que présentés.

APPROBATION DE LA LISTE DES PROJETS 2022-2023 DANS LE CADRE DES MESURES EN MAINTIEN D'ACTIFS

CONSIDÉRANT les mesures 50621 — Maintien des bâtiments et 50 622 — Résorption du déficit de maintien octroyées au Centre de services scolaire de Charlevoix dans ses paramètres de financement 2022-2023;

CONSIDÉRANT la liste des projets 2022-2023 déposée aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur et de la directrice du service des ressources matérielles;

Il est **RÉSOLU** d'**APPROUVER** la liste suivante des projets 2022-2023 de maintien d'actifs :

1. Rénovation des fondations standards et de l'aménagement du stationnement — école Marie-Victorin : 650 000 \$
2. Rénovation du chauffage — école Saint-François : 700 000 \$
3. Rénovation des toits plats (bassins C1 à C6) — école secondaire du Plateau : 532 020 \$
4. Rénovation des toitures (bassins C7 et C9) — école secondaire du Plateau : 186 207 \$
5. Rénovation sur plusieurs composantes du bâtiment (infrastructure, superstructure, enveloppe et aménagement de l'emplacement) — école secondaire du Plateau : 700 000 \$
6. Rénovation des toits plats — école Saint-Pierre : 325 000 \$
7. Rénovation de l'aménagement intérieur et de blocs sanitaires — école Dominique-Savio : 717 554 \$

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

8. Rénovation de l'emplacement –école Laure-Gaudreault : 130 000 \$
9. Rénovation de l'aménagement intérieur — école secondaire du Plateau : 250 000 \$

**ABROGATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
APPLICABLE AUX COMMISSAIRES**

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* édicté par le ministre de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que ce règlement est entré en vigueur le 10 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix (R-100-2017-03)* est devenu caduc;

Il est **RÉSOLU** de :

- **ABROGER** le *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix*.

CA : 135-22

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CONSIDÉRANT le dépôt des résolutions suivantes :

6	a	Calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale aux adultes
6	b	Calendriers scolaires 2022-2023 de la formation professionnelle
6	c	Approbation de la liste des projets d'améliorations et d'aménagements 2022-2023 dans le cadre des mesures Maintien d'actifs immobiliers
6	d	Abrogation du <i>Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires</i>

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont reçu la documentation au préalable aux fins de consultation;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**APPROUVER** l'ensemble des résolutions telles que présentées.

CA : 136-22

**CESSION DE L'ÉCOLE MARGUERITE D'YOUVILLE AU CIUSSS DE LA
CAPITALE-NATIONALE (CIUSSS-CN) SUITE À LA CONSTRUCTION
DE LA NOUVELLE ÉCOLE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'hôpital de La Malbaie devant débuter au courant de l'année 2023 qui requiert l'espace occupé par l'école Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT que ce projet implique la démolition et la reconstruction de l'école Félix-Antoine-Savard pour y accueillir l'ensemble des élèves du primaire de La Malbaie;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette reconstruction, l'école Marguerite-d'Youville sera cédée au CIUSSS-CN pour un montant de 1 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*, l'autorisation du ministre est nécessaire pour procéder à la cession d'un immeuble de gré à gré à un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lapointe et **RÉSOLU** unanimement de :

- **VENDRE** pour la somme de 1 \$ l'école Marguerite-d'Youville, immeuble connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (3 562 494), le tout étant conditionnel à l'obtention de l'autorisation de vendre par le ministre de l'Éducation;
- **QUE** la vente soit faite avec les garanties légales usuelles du droit de propriété et de qualité;
- **QUE** la date de prise de possession soit établie au 1er septembre 2023 ou au plus tard, à la date du certificat de fin de travaux sans réserve de l'école Félix-Antoine-Savard plus l'équivalent de huit semaines;
- **QUE** tous les frais relatifs à la préparation du présent acte ainsi qu'à la préparation des documents accessoires audit acte et à leur publication au registre foncier soient acquittés par le CIUSSS-CN;
- **AUTORISER** madame Martine Vallée, directrice générale, à négocier, à discuter et à signer tout document et acte notarié pour et au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix et à convenir de toutes clauses, charges et conditions jugées utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

CA : 137-22

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE POUR L'ADOPTION D'UN BUDGET DÉFICITAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a reconnu que la situation financière précaire du Centre de services

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

scolaire de Charlevoix (CSSDC) découle d'un financement inadéquat et non pas d'une gouvernance ou d'une administration déficiente;

CONSIDÉRANT que cette problématique d'équité dans le financement a été reconnue par le Vérificateur général du Québec dans son rapport sur le financement des commissions scolaires de novembre 2017;

CONSIDÉRANT que des travaux sont en cours au MEQ pour réviser certains aspects du modèle de financement des centres de services scolaires et régler la situation d'iniquité du modèle actuel;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2016-2017, le CSSDC obtient annuellement une autorisation ministérielle pour l'adoption d'un budget déficitaire, et ce, sans obligation de dépôt d'un plan de redressement;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le CSSDC à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus ;

CONSIDÉRANT que le CSSDC prévoit adopter un budget pour l'exercice 2022-2023 dont les dépenses excèdent les revenus de 1 397 945 \$;

CONSIDÉRANT que le déficit s'explique en partie par des allocations budgétaires totalisant 406 935 \$ allouées en 2021-2022 suite à la signature de la convention collective du personnel enseignant pour lesquels le CSSDC a l'obligation de reporter le solde non dépensé en date du 30 juin 2022 pour utilisation à l'année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT que le CSSDC ne dispose d'aucun surplus disponible pour appropriation;

CONSIDÉRANT la présentation du budget au Comité de répartition des ressources le 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT la présentation du budget au Comité de vérification le 22 juin 2022 et au Conseil d'administration le 28 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Antoine Laflamme et **RÉSOLU** à l'unanimité qu'une demande soit déposée au ministre de l'Éducation pour autoriser le CSSDC à adopter un budget qui dépasse la limite d'appropriation de l'excédent accumulé de 991 010 \$ pour l'année scolaire 2022-2023, soit le déficit d'exercice de 1 397 945 \$ moins le déficit dû aux obligations des conventions collectives de 406 935 \$, et qu'une copie de la présente soit envoyée à la députée de Charlevoix-Côté-de-Beaupré, madame Émilie Foster.

CA : 138-22

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le Centre de services scolaire de Charlevoix doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 397 945 \$;

CONSIDÉRANT que ce budget est établi sur la base des règles budgétaires et des paramètres de financement pour fins de consultation et que le Conseil du Trésor n'a toujours pas donné son approbation;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation au ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire sera déposée;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 3 581 579 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 40 426 432 \$;
- Un nombre de 20 602 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0,10240 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la présentation du budget au comité de parents;

CONSIDÉRANT le dépôt du cadre budgétaire interne 2022-2023 et du budget au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le cadre budgétaire interne 2022-2023 tel que déposé;
- **ADOPTER** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 62 434 400 \$ et des dépenses de 63 832 345 \$ pour un résultat financier déficitaire de 1 397 945 \$ sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire et de l'approbation des règles budgétaires par le Conseil du Trésor;
- **TRANSMETTRE** copie de ce budget au ministre de l'Éducation.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule qu'un centre de services scolaire qui organise le transport du midi peut en réclamer le coût à ceux qui choisissent de l'utiliser;

CONSIDÉRANT que le transport du midi doit viser l'autofinancement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté une résolution à la séance du 23 février 2022 qui maintenait les mêmes tarifs qu'en 2021-2022 pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT les négociations en cours avec les transporteurs pour le renouvellement de leurs contrats qui viennent à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'augmentation des montants versés aux transporteurs pour le transport du midi de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la tarification doit être modifiée pour permettre l'autofinancement du transport du midi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport scolaire d'augmenter le tarif individuel de 330 \$ à 340 \$ et le tarif familial de 440 \$ à 475 \$ pour l'année scolaire 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Buteau et **RÉSOLU** unanimement de fixer la tarification du transport du midi pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

	Famille d'un enfant	Famille de 2 enfants et plus
Année scolaire 2022-2023	340\$	475\$

CA : 140-22

ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES FRAIS ET INDEMNITÉS REMBOURSABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté, le 7 octobre 2020, le *Décret 10272020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*;

CONSIDÉRANT que ce décret prévoit que les frais de transport, de repas et d'hébergement sont remboursés conformément à la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents pour les déplacements* émise par le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que cette directive précise que le conseil d'administration établit les lignes directrices concernant la gestion des frais de déplacement et des autres frais et indemnités remboursables, et ce, sous réserve des dispositions prévues à la directive;

CONSIDÉRANT le projet de politique visant à préciser les modalités relatives aux frais remboursables aux membres du

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

conseil d'administration déposé par la directrice du service des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement et autres frais et indemnités remboursables aux membres du conseil d'administration* telle que déposée.

CA : 141-22

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION P-500-2020-03

CONSIDÉRANT la mise en place d'une *Politique sur le remboursement des frais de déplacement et autres frais et indemnités remboursables pour les membres du conseil d'administration* au 1er juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer de la politique P-500-2020-03 *Politique sur les frais de déplacement, de repas, de séjour et de représentation* ci-après appelée « la Politique », tout élément visant spécifiquement les membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le taux de remboursement du kilomètre applicable à la Politique est celui du Conseil du Trésor publié dans sa *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la Politique prévoit annuellement deux changements de taux, le 1er juillet et le 1er janvier, alors que la directive du Conseil du trésor prévoit des changements de taux le 1er octobre et le 1er avril;

CONSIDÉRANT qu'avec les fortes fluctuations du coût de l'essence, il est souhaitable que le taux de remboursement au kilomètre offert au personnel soit le plus près possible du coût réel payé à la pompe;

CONSIDÉRANT le projet de politique déposé par la directrice du service des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Sébastien Gagnon et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** les modifications proposées aux articles concernés de la politique P-500-2020-03 afin de retirer tout libellé visant spécifiquement les membres du conseil d'administration;
- **ACCEPTER** la modification de l'article 3.2.5 afin que la modification du taux de remboursement au kilomètre soit effective à la mi-octobre et à la mi-avril, en remplacement du 1er juillet et du 1er janvier, étant entendu que la date effective de ces modifications sera communiquée au personnel par la publication d'une version modifiée du formulaire de réclamation;
- **PROCÉDER** à la modification du taux de remboursement applicable dès le 1er juillet 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

afin qu'il reflète le taux du Conseil du Trésor d'avril 2022, soit 0,545 \$ du kilomètre, étant entendu que les changements de taux subséquents s'effectueront en application de la nouvelle politique.

CA : 142-22

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : NOMINATIONS ET FIN DE MANDAT

CONSIDÉRANT l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans;

CONSIDÉRANT que des processus de désignation doivent être tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie;

CONSIDÉRANT que pour le premier conseil d'administration, une partie des membres avait un mandat d'une durée de deux ans et l'autre partie, d'une durée de 3 ans afin de permettre l'alternance des mandats;

CONSIDÉRANT que les mandats viennent à échéance le 30 juin 2022 pour les membres parents du district no 2 (Montagnes et Vents) et du district no 5 (Saint-Aubin), les membres du personnel de direction d'établissement, du personnel de soutien, du personnel enseignant, ainsi que le membre de la communauté avec une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines et la membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures s'est tenu afin de combler les postes dont le mandat se termine le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel de candidatures, les membres du conseil d'administration ont tenu une séance de cooptation le 24 mai dernier pour combler les deux postes vacants des membres de la communauté;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Beaudry et madame Andréanne Tremblay ont été désignés comme membres de la communauté;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Giroux a été désigné pour représenter le personnel de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'a été reçue pour les membres parents d'un élève pour les deux districts à combler et pour les membres du personnel de soutien et du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **NOMMER** monsieur Jean-François Giroux à titre de membre du personnel de direction

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

d'établissement pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2025;

- **NOMMER** monsieur Sylvain Beaudry à titre de membre de la communauté avec une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2025;
- **NOMMER** madame Andréanne Tremblay à titre de membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2025;
- **SOULIGNER** l'engagement et la collaboration des membres qui terminent leur mandat le 30 juin 2022, soit mesdames Patricia Guay, membre parent, et Nathalie Lapointe, membre du personnel de soutien, et de messieurs Sylvain Tremblay, membre parent, Jean-Sébastien Gagnon, membre du personnel de direction d'établissement et Simon Fortin, membre du personnel enseignant.

AUTRES SUJETS

CA : 143-22

MOTION DE FÉLICITATIONS : COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la clientèle primaire est regroupé à l'école Marguerite-d'Youville, et ce, pendant les deux années de la construction de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT les contraintes de plateaux disponibles pour les cours d'éducation physique afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la clientèle;

CONSIDÉRANT que cette situation a nécessité l'organisation de cours d'éducation physique sur des plateaux externes à l'école Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT l'investissement en temps et énergie afin d'organiser des alternatives à cette situation;

CONSIDÉRANT qu'une bonne majorité de ces cours hors école ont permis l'exploration d'activités physiques en plein air;

CONSIDÉRANT que ces activités ont permis aux élèves d'explorer et de se découvrir des intérêts particuliers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Garneau et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **ADOPTER** une motion de félicitations pour les membres du personnel et de la direction de l'école Marguerite-d'Youville engagés à assurer le succès de ces activités;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **RECONNAÎTRE** l'ouverture et la créativité à trouver des solutions à l'enjeu de disponibilité des plateaux sportifs;
- **CONFIRMER** qu'un soutien financier sera disponible pour poursuivre ces initiatives au cours de l'année 2022-2023;
- **TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres du personnel concernés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 31 août 2022. Le lieu de rencontre sera confirmé dans l'avis de convocation.

CA : 144-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant été tous traités.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim